

réseau européen contre le racisme

Rapport alternatif d'ENAR 2009-2010

RAPPORT ALTERNATIF D'ENAR 2009/2010

Le racisme et la discrimination aux Pays-Bas

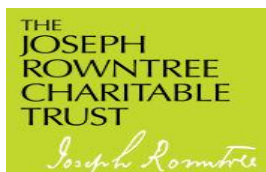
**Dr Laurent Chambon
(Fondation Minorités)**

Publié par le Réseau Européen contre le racisme (ENAR) à Bruxelles, Mars 2011, avec le financement de la Commission Européenne, Joseph Charitable Trust, l'Open Society Foundations, ainsi que le support de la fondation ENAR.

Le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale - PROGRESS (2007-2013) est géré par la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne.

Il a été décidé de soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne en matière d'emploi et de questions sociales, comme énoncé dans l'Agenda social, et de contribuer ainsi à l'accomplissement des objectifs de la Stratégie de Lisbonne dans ces domaines. Pour plus d'informations consultez: <http://ec.europa.eu/progress>. Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la CE.

ENAR et l'Open Society Foundations ne saurait être tenu responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité ou de la qualité des informations fournies dans le présent rapport. Toute revendication de responsabilité concernant des dommages causés par l'utilisation de toute information fournie, y compris toute information incomplète ou inexacte, sera dès lors rejetée.



I. Résumé

L'année 2009-2010 aux Pays-Bas se distingue essentiellement par plusieurs choses: la crise économique, les violences antisémites et homophobes, et la montée en puissance des idées xénophobes.

La crise économique a exacerbé les tensions sur le marché du travail. De ce fait, les populations en bas de l'échelle sociale ont payé un lourd tribut, en particulier les femmes, les jeunes et les migrants. Au-delà de la question économique, les migrants et leurs enfants sont particulièrement touchés par les discriminations. Malgré les nombreuses études réalisées depuis des décennies, il y a eu très peu de mesures tangibles et de procès pour discrimination au travail. Il faut que les discriminations à l'embauche et à la carrière soient combattues avec vigueur par toutes les instances responsables.

La prévalence des violences, verbales ou physique, dans la rue ou sur internet, envers les homosexuel(le)s et les Juifs a beaucoup augmenté. Il semble que les autorités soient conscientes de ce fait. Cependant, ces violences sont trop souvent associées à l'Islam dès lors qu'elles sont le fait de jeunes d'origine marocaines. Il serait bien que ces violences soient traitées pour ce qu'elles sont, et non l'expression d'une religion que ces jeunes connaissent à peine. Il faut combattre les violences homophobes et antisémites sans tomber dans l'islamophobie primaire.

La montée en popularité des idées xénophobes et islamophobes sont un sujet d'angoisse pour beaucoup. Ces idées ne se cantonnent pas à Geert Wilders, mais aussi aux autres partis de droite, qui se sont imposés pour mission de «lutter contre l'islamisation des Pays-Bas» et «faire cesser le flux migratoire». Dans la pratique, cela consiste à ostraciser des groupes entiers en fonction de leur origine et de leur religion (supposée), à rendre impossible le regroupement familial, à compliquer l'intégration avec des tests humiliants et prohibitifs, et à accentuer la méfiance entre les groupes et les individus. Il serait sain que des débats plus mesurés et moins haineux prennent place en politique. Il faudrait que le nouveau gouvernement se garde de dérapier sur la question migratoire.

II. Table des matières

I. Résumé	3
II. Table des matières	4
III. Introduction	5
IV. Communautés vulnérables au racisme et à la discrimination.....	6
V. Manifestations du racisme et de la discrimination religieuse	9
V.i Emploi.....	9
V.ii Logement.....	11
V.ii Education	13
V.iv Santé	15
V.v Maintien de l'ordre et profilage ethnique.....	16
V.vi Violences et délits racistes.....	17
V.vii Accès aux biens et aux services dans les secteurs public et privé.....	18
V.viii Médias, y compris Internet	19
VI. Contextes politique et juridique.....	22
VI.i Antidiscrimination	25
VI.ii Migration et intégration	26
VI.iii Justice pénale	29
VI.iii.i Le racisme en tant que délit.....	29
VI.iii.ii L'antiterrorisme.....	30
VI.iii.iii Le profilage ethnique.....	30
VI.iv Inclusion sociale	31
VII. Recommandations nationales.....	34
VII.i Généralités	34
VII.ii Antidiscrimination	34
VII.iii Migration et intégration.....	35
VII.iv Justice pénale.....	35
VII.iv.i Le racisme en tant que délit.....	35
VII.iv.ii l'antiterrorisme	35
VII.iv.iii Le profilage ethnique	35
VIII. Conclusion.....	37
IX. Bibliographie	38
X. Annexe 1: Liste des abréviations et terminologie	43

III. Introduction

La situation des minorités est traditionnellement favorable aux Pays-Bas, où la tradition de tolérance personnelle et religieuse remonte à plusieurs siècles. Cependant, depuis une dizaine d'années, nous assistons à la montée d'idées et de pratiques intolérantes aussi bien envers les personnes, que ce soit pour leur sexe, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou leur religion qu'envers l'Islam. 2009 et 2010 ne font malheureusement pas exception, au contraire.

Nous pouvons définir cette période comme caractérisée par la montée de l'intolérance, que ce soit l'antisémitisme (en plein explosion sur internet), de l'homophobie (dans les grandes villes en particulier) et, bien sûr, de l'islamophobie.

Les femmes et les migrants ont par ailleurs payé un prix important à la crise économique que subit le pays, et les autorités comme l'opinion publique fait peu de cas de ces discriminations. Les femmes sont renvoyées aux fourneaux et les migrants et leurs enfants sont pour beaucoup au chômage, sans que ce soit perçu comme un véritable problème.

La fin de l'année 2010 a été très mouvementée, avec une nette progression du Partij voor de Vrijheid (PVV) de Geert Wilders¹ aux élections législatives et une renaissance de la droite nationaliste et xénophobe. Au moment où nous écrivons ces lignes, il semble qu'une coalition de droite et d'extrême droite va être tentée, avec des mesures discriminatoires en perspective, surtout envers les migrants et les musulmans.

Ce rapport porte essentiellement sur l'année 2009 et le début de l'année 2010 et se concentre principalement sur les événements ayant eu lieu avant les élections, même si nous allons expliquer en quoi une telle coalition risque d'être problématique.

¹ Parti néerlandais d'extrême droite

IV. Communautés vulnérables au racisme et à la discrimination

La population néerlandaise s'élève au dernier recensement à 16.577.612 personnes, dont 3.362.154 allochtones (20,3% de la population), c'est à dire des personnes étant nées à l'étranger, ou dont un parent ou un grand-parent est né à l'étranger. Une petite moitié de ces allochtones est d'origine occidentale (dont la Reine Beatrix, de père allemand), et 1.859.315 sont d'origine non-occidentale².

Parmi les allochtones non-occidentaux, les groupes les plus importants sont les personnes (de nationalité néerlandaise ou non) d'origine marocaine (349.270), antillaise (138.113), surinamienne (342.016) et turque (384.164). La plupart habitent les grandes villes, en particulier dans la Randstad³. On notera avec étonnement que les Néerlandais originaires des Antilles néerlandaises, faisant pourtant partie des Pays-Bas depuis plus de quatre siècles et demi, sont toujours comptabilisées non seulement comme allochtones, mais aussi comme non-occidentaux.

Les autres groupes notables d'allochtones non-occidentaux sont les Chinois, les Somaliens, les Afghans, les Iraniens et Irakiens, les Capverdiens et les Ghanéens. Les Roms et Sinti sont peu nombreux, et représentent environ 10% des 30.000 « gens du voyage ».

Le nombre de réfugiés a énormément baissé ces dernières années, même si on assiste à une légère remontée des demandes depuis 2008, principalement de la part d'Irakien, de Burundais et de Congolais⁴.

Les sans-papiers sont toujours l'objet d'une chasse à l'homme parfois dramatique de la part des forces de l'ordre.

La population la plus exposée à la vindicte populaire et aux dérapages populistes est celle des musulmans. Leur nombre est déjà sujet à discussion⁵: alors qu'on parle souvent d'un ou deux millions de musulmans ou de 10% de la population néerlandaise, les statisticiens du CBS n'en trouvent que 857.000 en 2006 (5,3%). Le million pourrait être éventuellement atteint vers 2020 si les tendances ne changent pas (ce qui est improbable). Il faut aussi rappeler que beaucoup de musulmans se sont vus imposer cette identité religieuse et que ces chiffres recouvrent des pratiques très différentes allant de l'athéisme au fondamentalisme, des traditions familiales à des formes d'Islam proprement néerlandaises à mettre en rapport avec les mouvements protestants néerlandais.

Les musulmans néerlandais doivent non seulement faire face aux discriminations habituelles (au logement, à l'emploi, à l'éducation) mais sont depuis quelques

² Centraal Bureau voor de Statistiek <http://statline.cbs.nl/StatWeb> (août 2010)

³ Conurbation réunissant les villes d'Utrecht, Amsterdam, La Haye et Rotterdam

⁴ http://www.vluchtelingenwerk.nl/pdf-bibliotheek/VLUCHTELINGEN_IN_GETALLEN_2.pdf (août 2010)

⁵ <http://www.nidi.knaw.nl/en/output/demos/2007/demos-23-09-debeer.pdf/demos-23-09-debeer.pdf> (août 2010)

années l'objet d'attaques verbales de la part des mouvements politiques de droite et d'extrême droite, et de violences verbales et physiques dans la rue ou au travail. La popularité du parti de Geert Wilders, et le fait qu'une partie de la droite libérale et chrétienne-démocrate collabore sans problème avec lui, est une source d'inquiétude majeure.

Les juifs des Pays-Bas, bien que peu nombreux (environ 30.000, la plupart à Amsterdam), sont toujours l'objet d'actes antisémites: 167 en 2009, en forte progression⁶. Il s'agit d'une part de violences verbales et physiques envers les hommes portant la kipa ou ayant « l'air juif », surtout dans certains quartiers périphériques d'Amsterdam, et d'autre part de violences verbales sur internet. Ces « incidents » sont pour la plupart le fait de jeunes d'origine marocaine ou de personnes liées à l'extrême droite. Par ailleurs, le soutien dont Geert Wilders fait preuve à l'égard de la communauté et d'Israël ne fait qu'attiser la haine que certains musulmans néerlandais peuvent éprouver à l'égard des juifs.

Une autre population en but aux violences est celle des homosexuel(le)s, surtout dans les grandes villes où ils y vivent plus nombreux. La progression des statistiques des violences homophobes tient autant à une apparente montée des agressions qu'à leur déclaration de plus en plus systématique, ainsi qu'à une formation des policiers néerlandais leur permettant de détecter ce genre de violences. Il est à noter que le caractère raciste, sexiste ou homophobes des violences aggrave la peine encourue. D'après les statistiques officielles⁷, les écoles sont des lieux où les homosexuel(le)s sont le plus l'objet de discriminations, et les auteurs de ces incidents sont des jeunes issus de milieux défavorisés, les jeunes d'origine marocaines y étant sur-représentés (36%).

Les allochtones occidentaux sont épargnés par le racisme ou la xénophobie (à part les Allemands et les Polonais, comme nous allons voir plus bas), mais souffrent aussi de discriminations, même si elles sont plus subtiles. Ils sont appelés «expats», malgré le fait que la plupart veulent être appelés «Occidentaux» (Westerlingen), ce qui est une façon de leur dénier leur appartenance à la société et de feindre de penser qu'ils ne sont là que de façon temporaire en n'apprenant pas la langue. Leurs demandes sont, pour l'instant, restées sans réponse.

Les femmes sont aux Pays-Bas toujours l'objet de violences domestiques (quelle que soit leur classe sociale ou leur origine ethnique) et de discriminations au travail et dans le partage des tâches domestiques. Si la lutte contre les violences domestiques est désormais prioritaire⁸, la lutte contre les autres discriminations faites aux femmes ne semble pas l'être. Enfin, les complications en couche (ainsi

⁶ CDI 'Antisemitische incidenten in Nederland scherp gestegen' <http://www.cidi.nl/Nieuwsberichten/2009-Antisemitische-incidenten-in-Nederland-scherp-gestegen.html> (août 2010)

⁷ Het Parool 'Tolerantie voor homo flinterdun' <http://www.parool.nl/parool/nl/4/AMSTERDAM/article/detail/44885/2008/11/20/Tolerantie-voor-homo-flinterdun.dhtml> (juillet 2010)

⁸ Huiselijk geweld (violence conjugale) <http://www.huiselijkgeweld.nl/> (juillet 2010)

que la mortalité infantile) sont toujours relativement élevées pour un pays développé⁹ et touchent en particulier les femmes d'origine étrangère.

Il faut enfin noter que les autorités locales font beaucoup d'efforts pour prendre en compte de façon structurelle les problèmes de mobilité pour permettre un accès plus facile de l'espace et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

⁹ <http://www.rivm.nl/bibliotheek/rapporten/271558003.pdf> (juillet 2010)

V. Manifestations du racisme et de la discrimination religieuse

V.i Emploi

Avec la crise économique, certaines populations ont été beaucoup plus touchées par le chômage que les autres¹⁰. Si le chômage général a plus que doublé, les actifs d'origine non-européenne sont deux fois plus touchés que les Néerlandais de souche¹¹: en 2010, 14% des allochtones (contre 7% pour les autochtones), dont 25% chez les jeunes (contre 10% pour tous les jeunes autochtones). Les jeunes hommes d'origine marocaine et turque sont particulièrement concernés par le chômage, ce qui a de graves conséquences sur leur intégration, au moment où ils sont particulièrement ostracisés par la population autochtone et les hommes politiques. Pire, ils sont au chômage de façon plus prolongée¹² que les hommes autochtones: ils passent huit fois plus de temps à chercher du travail (trois ans contre cinq mois).

Le chômage des jeunes d'origine marocaine et turque est souvent attribué à leur manque de formation, mais les statistiques concernant les jeunes diplômés montrent qu'il y a un problème de discrimination à l'embauche¹³.

Si, d'après l'étude publiée en 2010 par le Sociaal Cultureel Planbureau¹⁴, les communes néerlandaises ne discriminent pas en fonction des origines ethniques, on ne peut pas en dire autant d'autres branches. Ainsi la restauration et le commerce privilégient les sollicitants d'origine autochtone (écart resp. de 11% et 10%), surtout dans les postes en contact avec la clientèle (9%). Les postes à responsabilité semblent moins touchés que les autres par la discrimination, et dans l'ensemble les hommes allochtones sont plus discriminés que les femmes allochtones¹⁵. Les quatre groupes étudiés (personnes d'origine marocaines, turque, surinamienne et antillaise) sont autant victimes des discriminations, alors que les cas rapportés par la presse concernent surtout des jeunes d'origine marocaine.

¹⁰ Nievers, E. & Andriessen, I. 'Discriminatiemonitor niet-westerse migranten op de arbeidsmarkt 2010' SCP, Den Haag <http://www.scp.nl/dsresource?objectid=25945&type=org> (septembre 2010)

¹¹ <http://www.forum.nl/Actueel/Nieuws/NewsListId/4/NewsItemId/191> (août 2010)

¹² Tinbergen Institute, Unequal chances on a flexible labour market, the case of the Netherlands (2008). <http://www.tinbergen.nl/discussionpapers/08005.pdf> (août 2010)

¹³ Re Andriessen, I., Dagevos, J., Nievers, E., Boog, I., Discriminatiemonitor niet-westerse allochtonen op de arbeidsmarkt 2007 http://docs.minszw.nl/pdf/129/2007/129_2007_3_11128.pdf (septembre 2010)

¹⁴ Andriessen, I., et al. 'Liever Mark dan Mohammed, Onderzoek naar arbeidsmarktdiscriminatie van niet-westerse migranten via praktijktests' (2010). <http://www.scp.nl/dsresource?objectid=24186&type=org> (sept 2010)

¹⁵ Idem p. 15.

Ces discriminations ont deux conséquences tangibles: les départs et les entreprises unipersonnelles. Les départs vers des lieux plus cléments (Le Maroc ou la Turquie, mais aussi les pays du Commonwealth) ne sont pas propres à la jeunesse allochtone diplômée, mais la touche dans des proportions plus larges que les autochtones¹⁶. Han Entzinger, professeur spécialisé en études migratoires: « Ils peuvent étudier et obtenir des diplômes autant qu'ils veulent, ils restent des étrangers. Même pour les allochtones les plus diplômés il y a un plafond de verre. Les Turcs et Marocains qui ont fait des études de médecine doivent parfois attendre des années avant de trouver du travail. Leurs camarades d'origine néerlandaise ont alors un poste depuis longtemps. C'est extrêmement frustrant. » D'après plusieurs sondages, la moitié des musulmans néerlandais songerait à partir tant ils se sentent discriminés¹⁷.

Le nombre impressionnant de créations d'entreprise par des jeunes d'origine turque ou marocaine s'explique par leurs chances très faibles de trouver un travail au sein d'une entreprise, et d'y faire carrière. Derrière les succès de ces auto-entrepreneurs se cache donc beaucoup de frustration, d'autant que cela consiste souvent à ouvrir des cafés ou faire de l'import-export avec leur pays d'origine.

Il faut aussi noter que les discriminations sur le lieu de travail concernent 40% des plaintes¹⁸, la plupart portant sur un traitement inégal des personnes en fonction de leur origine. Par ailleurs, le niveau de discrimination à l'embauche ou à la promotion est directement proportionnel aux difficultés économiques (le queueing), et devient « socialement acceptable»: 2009 ne fait pas exception¹⁹. Enfin, les chercheurs notent que l'intériorisation de la discrimination est telle que beaucoup de migrants ne sont pas toujours conscient de ce qui leur arrive, et qu'ils restreignent leurs recherches d'emploi aux secteurs qui leur semblent les moins à même de les discriminer et essaient d'être aussi invisibles que possible sur leur lieu de travail²⁰.

Le gouvernement Balkenende IV a été relativement discret sur la question des discriminations, et la formation d'un cabinet de droite et d'extrême droite fait redouter qu'elle soit loin d'être prioritaire. Le phénomène des discriminations à l'embauche est pourtant connu depuis des années²¹. Il s'agit d'un gâchis

¹⁶ Nederlands Dagblad 'Terug naar Marokko of Turkije voor een baan' 22 août 2009 <http://www.nd.nl/artikelen/2009/augustus/21/terug-naar-marokko-of-turkije-voor-een-baan> (septembre 2010)

¹⁷ De Pers 'Helpt moslims overweegt vertrek' (29 juin 2009) <http://www.depers.nl/binnenland/318230/Helpt-moslims-overweegt-vertrek.html> (septembre 2010)

¹⁸ Nievers, op. cit. p. 21.

¹⁹ Idem pp. 33-34

²⁰ Ibid. pp. 115-116

²¹ NRC Handelsblad 'Toch discriminatie van allochtonen bij sollicitatie' 7 novembre 2006 http://www.nrc.nl/economie/article1740060.ece/Toch_discriminatie_van_allochtonen_bij_sollicitatie (septembre 2010)

économique, humain et financier assez énorme: les Pays-Bas se privent d'idées et de talents qui pourraient relancer leur économie et profiter à tous²².

L'emploi des femmes allochtones à Rotterdam

La commune de Rotterdam finance plusieurs projets dont le but est d'encourager les femmes allochtones à trouver du travail. Pour cela, une étude a été commandée au Verwey-Jonker Instituut²³ qui est arrivé à des résultats intéressants et encourageants: même si leurs réseaux sont limités et trop focalisés sur leur communauté d'origine, ces femmes ne sont pas aussi isolées qu'on le croyait. Aussi, leur implication dans la vie du quartier est importante, même si elle n'est pas autant mise en valeur que celle des femmes autochtones. Enfin, le plus gros problème reste la barrière linguistique, ce qui les empêche aussi d'avoir accès à des informations qui leur permettrait de trouver un travail qui leur correspond, et qui est une barrière importante à l'emploi.

Cette étude a permis de mettre en place des politiques très locales d'aide à ces femmes, focalisées sur leur place dans le quartier et les ressources qu'elles pourraient y offrir.

Campagne anti-discrimination réussie

Une campagne très générale²⁴ contre les discriminations a été mise en place par le ministère de l'intérieur et le service d'information royal pour sensibiliser l'ensemble de la population et guider les victimes de discrimination. Une campagne de publicité par affiches et en vidéo²⁵ a mis en scène des personnes dans différentes situations de la vie quotidiennes lors desquelles elles doivent mettre un panneau devant leur visage avec une photo de l'identité idéale qu'elles se doivent d'avoir. Une femme voilée sort dans la rue avec un panneau où elle n'est pas voilée. Un jeune homme noir va à un rendez-vous galant avec une photo d'homme blanc. L'une des lesbiennes qui se marie porte la photo d'un homme. Une policière porte une photo d'homme alors qu'un vieil homme musulman lui parle. Deux quinquagénaires portent des photos de jeunes alors qu'ils s'apprêtent à aller au travail. Une personne trisomique rentre chez lui avec une photo de personne non-trisomique... L'idée est de montrer que les discriminations touchent beaucoup de gens et participent du même processus.

V.ii Logement

Le marché du logement aux Pays-Bas est assez strictement réglementé. Dans les grandes villes néerlandaises, les corporations locatives (woningcorporaties) possèdent une grosse majorité des logements. Le marché des logements privatifs est restreint et très spéculatif. Dans les faits, les classes moyennes ont

²² Art.1 a rassemblé beaucoup d'articles sur la question (en néerlandais) sur leur site: <http://www.art1.nl/nprd/factsheets/> (août 2010)

²³ <http://www.kennislink.nl/publicaties/allochtone-vrouwen-willen-meer-meedoen> (août 2010)

²⁴ <https://www.discriminatie.nl/> (août 2010)

²⁵ <https://www.discriminatie.nl/campagne/campagne-uitingen> (août 2010)

énormément de mal à acquérir leur logement et rejoignent les allochtones dans les villes périphériques pas forcément très agréables à vivre.

L'attribution des logements sociaux est l'objet d'une procédure a priori assez transparente basée sur des critères objectifs (revenu disponible, nombre de personnes, critères sociaux et médicaux). Dans les faits, la liste d'attente est devenue tellement longue dans les quartiers recherchés que la plupart des minorités ethniques se retrouvent dans des quartiers périphériques. Les différentes études menées sur le sujet montrent que le réseau social est essentiel pour trouver un bon logement dans le locatif social ou semi-social, et de ce point de vue les autochtones sont souvent mieux pourvus.

Les corporations ont mené des politiques de mélange social et ethnique, et de vente aux locataires qui se sont révélés être des échecs: habiter à côté d'une personne diplômée ne vous donne pas un diplôme et acheter votre maison n'améliore pas subitement votre carrière²⁶. La réhabilitation de certains quartiers se traduit en effet par une hausse importante des loyers et un déplacement des ménages allochtones vers des quartiers moins populaires. Dans les faits, ces politiques reviennent à reloger les familles allochtones dans des quartiers encore plus périphériques, ou dans de lointaines villes nouvelles au loin, sur les polders. L'embourgeoisement des centres-ville va de pair avec le remplacement des minorités ethniques par des néerlandais de souche plus fortunés, avec la bénédiction des politiciens locaux qui y voient une «amélioration» des quartiers, alors qu'il ne s'agit que d'un déplacement des problèmes²⁷.

Ces mélanges forcés sont source de beaucoup de stress pour les habitants. En conséquence, il semble que les taux de maladies mentales chez les habitants allochtones des quartiers à dominante allochtone en souffre beaucoup²⁸. Wim velling, chercheur au Parnassia Bavo Groep: « un allochtone qui est isolé dans son quartier est plus exposé aux discriminations. Il peut moins compter sur le support d'un réseau social et c'est plus difficile pour lui de développer une image positive de soi. »²⁹

La politique des corporations locatives à l'encontre des minorités ethniques reconnues est tout sauf transparente. Il semble que dans certains cas l'appartenance à une de ces minorités donne lieu à des passe-droits, et dans d'autres au contraire à une difficulté accrue dans l'obtention d'un logement social. Quoiqu'il en soit, cette opacité génère beaucoup de frustrations et de rumeurs qui accentuent la défiance des habitants envers les autorités. Beaucoup d'allochtones ont l'impression d'être envoyés dans les quartiers périphériques pour laisser la place aux autochtones, et beaucoup d'allochtones ont l'impression qu'il suffit d'appartenir à une de ces minorités pour avoir un logement spacieux et

²⁶ NRC Handelsblad 'Met eigen huis geen beter leven' (décembre 2008)
http://www.nrc.nl/binnenland/article2093223.ece/Met_eigen_huis_geen_beter_leven (septembre 2010)

²⁷ NRC Handelsblad 'Amsterdam witte én zwarte vlucht' (12 janvier 2006)
http://www.nrc.nl/binnenland/article1647083.ece/Amsterdam_witte_en_zwarte_vlucht (août 2010)

²⁸ De Volkskrant 'Meer schizofrenie in gemengde wijk' (décembre 2007)
http://www.volkskrant.nl/binnenland/article488194.ece/Meer_schizofrenie_in_gemengde_wijk (août 2010)

²⁹ Idem

bon marché dans les centre-villes, car eux aussi sont envoyés dans des quartiers périphériques.

La séparation de plus en plus nette entre les centre-villes autochtones et les quartiers périphériques plus mélangés ethniquement, avec l'assentiment du monde politique, peut être vue comme un début d'apartheid spatial. Un véritable zonage des villes en fonction de l'origine ethnique des habitants est en train de voir le jour, menant à une ségrégation de fait. Le peu d'empressement des pouvoirs publics à lutter contre ce phénomène est notable.

L'accès à la propriété est difficile pour les allochtones néerlandais, qui se tournent vers des institutions qui vendent des crédits à des taux très élevés. La faillite de la Banque DSB, « la banque du pauvre », a révélé des pratiques scandaleuses (80% des remboursements allant à des frais divers et variés et non au remboursement du prêt) et a touché beaucoup de familles peu fortunées d'origines ethniques différentes. La plupart des banques néerlandaises ont accordé des prêts à des taux usuriers aux clients d'origine étrangère après leur avoir refusé un prêt classique. Beaucoup se sont retrouvées à la rue ou avec des frais financiers énormes, et la faillite de la DSB n'a rien arrangé.

Il faut aussi noter que les « gens du voyage », quelle que soit leur origine, ont tout autant de difficultés à contracter un prêt pour acquérir un logement mobile que les allochtones un logement en dur. Le nombre de places pour caravanes a beaucoup baissé³⁰.

V.ii Education

Le système d'éducation aux Pays-Bas est assez particulier, puisque le droit à l'éducation selon le souhait religieux ou méthodologique des parents est garanti par l'article 23 de la Constitution. Étudier dans une école publique ou privée, laïque ou religieuse ne coûte rien aux parents, l'État garantissant le financement de l'éducation de tous les enfants. Dans les faits, cette liberté est essentiellement exercée par les ménages éduqués ou à hauts revenus et a abouti à la constitution d'un système ethniquement séparé, avec les écoles « blanches » et les écoles « noires » (witte en zwarte scholen). Les écoles religieuses ont le droit de refuser des élèves selon des critères religieux ou moraux, ce qui dans les faits revient à refuser les élèves d'origine musulmane. S'il est de bon ton de déplorer cet état de fait, les parents autochtones qui le peuvent s'empressent d'inscrire leurs enfants dans des écoles blanches, si possible Montessori pour les plus riches.

La ségrégation scolaire³¹ est renforcée par la ségrégation urbaine: les écoles les plus demandées doivent d'abord scolariser les enfants du quartier. Les allochtones vivants dans les quartiers périphériques ont les plus grandes

³⁰ Voir http://www.hetwiel.info/index.php?option=com_content&task=view&id=78&Itemid=2

³¹ Voir 'Factsheet Onderwijspositie' <http://www.art1.nl/nprd/factsheets/FactsheetOnderwijspositieNPRDNov2006.pdf> (août 2010)

difficultés à accéder aux meilleurs écoles et lycées, pour la plupart installés dans les quartiers aisés des centres-villes.

À cette ségrégation physique entre les élèves selon leur lieu de résidence et leur origine ethnique ou religieuse s'ajoute un problème d'orientation et d'ambiance dans les écoles même: les enfants d'origine non-occidentale sont presque systématiquement envoyés dans des filières techniques ou commerciales de très bas niveau. À intelligence égale, accéder à un VWO (baccalauréat classique) permettant l'accès aux études supérieures universitaires est tout sauf évident pour les enfants de migrants et/ou les enfants issus des classes sociales défavorisées. Par ailleurs les jeunes allochtones sont l'objet de moins d'attente que les jeunes autochtones de la part des équipes pédagogiques, et donc sont souvent orientés vers des filières moins prestigieuses, même si les enseignants sont désormais conscients du problème. Pourtant, d'après les statistiques du SCP³², à niveau social égal, les jeunes d'origine allochtones ont des résultats aux tests en moyenne supérieure à leurs camarades autochtones. Par ailleurs, les parents allochtones ont tendance à plus vouloir contrôler la vie de leurs enfants que les parents autochtones, ce qui peut mener à des conflits entre les parents, les enfants et l'école, notamment à propos de la sexualité, de l'autonomie, du choix d'études, des punitions et des résultats attendus.³³

La réponse aux discriminations à l'encontre d'élèves de culture musulmane a poussé certains parents à les mettre dans des écoles musulmanes. Beaucoup de ces parents espéraient que leurs enfants pourraient avoir une scolarité normale sans souffrir de racisme ou de discrimination. Cependant, l'amateurisme, la mauvaise gestion, le niveau insuffisant et dans certains cas la propagande religieuse anti-occidentale a poussé l'inspection à en fermer certaines. Les parents allochtones sont donc parfois dans une situation impossible: soit une école publique où leurs enfants ne peuvent pas suivre les études qu'ils souhaitent et où ils sont discriminés, soit une école musulmane de faible niveau avec des risques de dérives fondamentalistes. Le ministère de l'Éducation nationale demande aux écoles de promouvoir l'intégration ethnique et sociale et de favoriser une citoyenneté active, mais la plupart ont déjà bien du mal à remplir leurs obligations pédagogiques de base. Le résultat est que beaucoup doivent fermer faute de fonds étatiques³⁴.

La journée du dialogue

De dag van de dialoog³⁵, la journée du dialogue, est célébrée début novembre partout aux Pays-Bas, en général avec le soutien des corporations locatives, de nombreuses communes, des organisations religieuses et de personnalités de droite (Ivo Opstelten, président du VVD) comme de gauche (Job Cohen, chef de

³² Idem, p.3.

³³ Mooij, T. 'Discriminatie in en rond school' (CGB 2007) http://www.cgb.nl/webfm_send/455 (août 2010)

³⁴ AT5 'Islamitisch college definitief dicht' (mars 2010) <http://www.at5.nl/artikelen/37977/islamitisch-college-definitief-dicht> (août 2010)

³⁵ <http://www.nederlandindialoog.nl/> (août 2010)

la fraction travailliste et ancien maire d'Amsterdam, ou Ahmed Aboutaleb, maire de Rotterdam).

L'idée est d'apprendre à tous les techniques du dialogue, et de faire en sorte que des gens d'horizons et d'origines différentes se mettent enfin à se parler. Les buts: faire connaissance, partager ses expériences, rêver, réaliser des choses ensemble. Les techniques à acquérir: laisser parler l'autre, ne pas opposer systématiquement son expérience, se traiter avec respect et gentillesse, parler de façon subjective, analyser ensemble les préjugés, savoir se taire.

Cette journée semble être un succès et est adoptée dans de nouvelles villes chaque année.

V.iv Santé

Le système de santé néerlandais souffre, comme ailleurs en Europe, de deux maux dès que l'on aborde la question des différences ethniques et sexuelles : le sexisme et l'ethnocentrisme.

Le sexisme se manifeste dans la façon dont les femmes, en particulier allochtones, sont traitées et soignées. Les études médicales et médicamenteuses sont encore trop basées sur les réactions de jeunes hommes d'origine néerlandaise en bonne santé. Les fabricants de médicaments se contentent trop souvent de réduire les doses pour les femmes sans vraiment prendre en compte leurs spécificités morphologiques.

Les femmes néerlandaises sont aussi victimes de la tradition d'accouchement à la maison, lors duquel les spécialistes et urgentistes interviennent souvent trop tard³⁶. Malgré les appels de plusieurs spécialistes néerlandais à plus de sérieux pour sauver la vie des femmes et des enfants, les niveaux de sécurité ne sont toujours pas à la hauteur des standards européens³⁷.

L'ethnocentrisme est révélé par l'état de santé des patients d'origine étrangère: les allochtones ne sont pas aussi bien soignés que les autochtones. Tout d'abord parce que le biais ethnique est très fort dans la recherche et le traitement: les maladies touchant en priorité les allochtones (thalassémie, drépanocytose) sont très peu étudiées, peu détectées et mal soignées.

Ensuite parce que le personnel médical n'est pas toujours en état de communiquer avec les patients allochtones³⁸, pas uniquement pour des raisons linguistiques, mais aussi parce que le personnel souffre d'ethnocentrisme. Certaines désordres psychiques ne sont pas considérés comme tels: les enfants allochtones souffrant d'hyperactivité ou de dépression ne sont pas traités comme

³⁶ Nu 'Acute hulp bevalling lukt niet' (18 september 2010) <http://www.nu.nl/binnenland/2336316/acute-hulp-bevalling-lukt-niet.html> (september 2010)

³⁷ Nu 'Babysterfte Nederland bijna hoogst in Europa' (décembre 2008) <http://www.nu.nl/algemeen/1880856/babysterfte-nederland-bijna-hoogst-in-europa.html> (september 2010)

³⁸ Engelhard, D., *Met kennis van feiten: vluchtelingen, nieuwkomers en gezondheid in cijfers*. (Utrecht: Pharos, 2007).

les enfants autochtones, la source de leurs problèmes étant vue comme culturelle. Les uns sont «malades» alors que les autres sont «criminels»³⁹.

Les femmes allochtones cumulent les deux handicaps, genre et ethnicité, ce qui fait que leur état de santé est en moyenne bien plus basse que le reste de la population, et que les taux de complications et de mortalité en couche sont très élevés.

Les groupes défavorisés ont été aussi beaucoup touché par la privatisation du système d'assurance maladie. Les sommes à avancer personnellement ou la part des actes et médicaments non ou mal remboursés (dentisterie, urgences) fait que beaucoup doivent renoncer aux soins, en particulier les allochtones, quand ces soins ne leur sont tout simplement pas refusés.

Enfin, l'état de santé étant aussi un miroir de l'état de la société⁴⁰, on peut noter que les minorités ethniques comme sexuelles sont largement plus victimes d'affections mentales que le reste de la population. La schizophrénie semble surtout toucher les hommes d'origine marocaine, turque ou surinamienne que les autres, même si ses causes sont encore très discutées. Les jeunes homosexuels se suicident beaucoup plus que leurs congénères hétérosexuels. Enfin, les minorités ethniques souffrent beaucoup plus de surpoids et de ses complications que le reste de la population⁴¹.

V.v Maintien de l'ordre et profilage ethnique

Il n'y a officiellement pas de profilage ethnique aux Pays-Bas de la part des forces de l'ordre, d'autant plus qu'une étude réalisée par la police néerlandaise⁴² avait conclu que le profilage ethnique était inefficace. Dans les faits, les jeunes allochtones sont bien plus susceptibles d'être contrôlés que les autres groupes du pays. L'ombudsman (nationale ombudsman) a après enquête, suite à de nombreuses plaintes à l'encontre des forces de l'ordre (maréchaussée et police nationale), conclu qu'il y avait parfois profilage et discrimination et que les forces de l'ordre devaient être conscientes des biais ethniques.

Dans le cas d'attaques violentes de la police contre des cafés à Amsterdam où se seraient trouvés des sans-papiers d'origine africaine. Des flyers ont été diffusés autour du café par la police disant que ces personnes étaient sans

³⁹ Zwirs, B. W. C., Externalizing disorders among children of different ethnic origin in the Netherland. (Own Publication, 2008). Voir aussi Bos, F. "Institutioneel racisme en epidemie van dwangopnames in psychiatrie en gevangenissen: zorgelijke signalen op studiedag 'Psychiatrie, recht en cultuur'". PandoraNieuws Dwangspecial Intercultureel (May 2007). <http://www.stichtingpandora.nl/jcms/images/stories/pandora/bijlagen/Institutioneel%20racisme%20en%20epidemie%20van%20dwangopnames%20in%20psychiatrie%20en%20gevangenissen.pdf> (août 2010)

⁴⁰ Wilkinson, R. & Pickett, K. The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone (London: Penguin, 2009)

⁴¹ Chambon, L. «Maladies et inégalités, la révélation» in Minorités (<http://www.minorites.org/index.php/2-la-revue/538-maladies-et-inegalites-la-revelation.html>)

⁴² Van der Torre, E.J. et Ferwerda, H.B. 'Preventive searching, an analysis of the process and the external effects in ten municipalities' in Politie & Wetenschap (2005)

papiers et avaient des activités criminelles. Il s'est ensuite révélé que personne n'a été poursuivi: l'Ombudsman a conclu que les moyens engagés étaient trop importants et que la méthode employée était discriminatoire, vu que la police avait parlé de toutes les personnes d'origine d'Afrique de l'Ouest⁴³.

La police nationale (dépendant du ministère de l'intérieur) et la maréchaussée royale (dépendant du ministère de la défense, en charge des contrôles dans les aéroports) ainsi que l'armée royale ont fait de gros efforts pour promouvoir la mixité et la diversité au sein de leurs forces. On peut saluer la présence toujours plus nombreuses de femmes, d'homosexuel(le)s et d'allochtones, ainsi que leur présence à la Gay Pride (Roze zaterdag) chaque année.

Il faut cependant noter que l'armée, la police et la maréchaussée ont du mal à se débarrasser d'une culture sexiste, raciste et homophobe en leur sein. C'est un travail de longue haleine qui finira par avoir des conséquences positives sur la façon dont sont traités les citoyens.

V.vi Violences et délits racistes

Les crimes et délits racistes n'étaient jusqu'alors pas enregistrés comme tels par la police néerlandaise. Le ministère de la justice ne communiquait pas non plus de chiffres sur la question.

La police a cependant fini par publier les résultats pour 2010 début septembre 2010, à la demande de la Deuxième chambre du Parlement⁴⁴. On y apprend qu'il y a eu 2.212 incidents, 26 de moins qu'en 2008. L'origine ou l'ethnicité ont concerné 761 cas, contre 898 en 2008, en baisse donc. Les plaintes pour antisémitismes ont fortement augmenté (de 141 à 208), essentiellement dans la région de Rotterdam.

Un quart des incidents est lié à des graffitis racistes, un tiers a lieu dans l'environnement habituel des victimes, et 10% sur leur lieu de travail. Les lieux de cultes sont très peu touchés (moins de 1% des plaintes).

La police souligne l'implication plus importante des femmes, aussi bien comme auteure des faits (de 6,7% à 10,1%) que comme victimes (de 6,7% à 14,2%), mais que l'essentiel des auteurs comme des victimes restent des hommes.

Afin de lutter contre ces violences, plusieurs stratégies ont été mises en place. Une action locale tout d'abord avec la police de proximité, la justice, les communes et les associations de quartier dans le cadre de la loi dite AVD. Une action régionale ensuite avec les Regionaal Discriminatieoverleg (RDO), dans le but de coordonner les actions de la police et de la justice en collaboration avec les associations, en particulier juives. Plus large ensuite avec une lutte contre la

⁴³ Nationale Ombudsman http://www.ombudsman.nl/nieuws/persberichten/2009/Politie-inval_in_cafe_Het_Vervolg_te_zwaar_middel.asp (août 2010)

⁴⁴ Disponible en ligne: <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/kamerstukken/2010/09/13/beleidsreactie-poldis-2009-en-actieprogramma-bestrijding-van-discriminatie.html> (septembre 2010)

culture de rue dans 22 agglomérations en vue de diminuer en particulier la pression des pairs dans les groupes jugés à risque, en particulier composés de jeunes d'origine marocaine ou antillaise. Nationale enfin avec une coordination dans tout l'appareil d'état (justice, police, éducation, affaires sociales) d'un renforcement des valeurs centrales de la démocratie et de l'État de droit, qui passe par plusieurs projets concrets.

Enfin, la police s'efforce d'encourager les victimes à porter plainte. Dans le cas des homosexuel(le)s, le réseau gay de la police, *Roze in Blaauw*⁴⁵, a aidé à mieux recenser les cas, à mieux accueillir les victimes et à améliorer la relation entre la police et la société (café et bars gay, associations diverses, monument aux morts...).

La presse rapporte d'ailleurs régulièrement des faits divers touchant des Juifs ou des homosexuel(le)s. La ville d'Amsterdam considère la situation tellement grave qu'elle est en train de mettre en place un système de «chèvres» avec des policiers habillés en juifs orthodoxes⁴⁶ ou se faisant passer pour des homosexuel(le)s afin de pouvoir arrêter les auteurs sur le fait⁴⁷.

Il faut noter que le caractère discriminatoire d'un délit ou d'un crime alourdit désormais la peine de 50% (au lieu de 25%) auparavant.

V.vii Accès aux biens et aux services dans les secteurs public et privé

Les mouvements civiques et différentes institutions néerlandaises, en particulier les communes, sont en train de collecter des chiffres concernant la discrimination à l'entrée de bars et des boîtes de nuit et ont mis un numéro de téléphone et un site internet⁴⁸ pour que les victimes se fassent connaître. Pour l'instant, peu de plaintes ont été déposées et l'effet dissuasif à l'encontre des entrepreneurs indéliques est nul.

Ces discriminations sont connues depuis les années 1970, avec, depuis, plusieurs jugements de la Commissie Gelijke Behandeling (CGB) sur la question. Même après des engagements de l'ensemble de la branche, les pratiques ne semblent pas avoir beaucoup évolué. Un rapport de la CGB⁴⁹ sorti début 2010

⁴⁵ Voir l'exemple de *Roze in Blaauw* pour la police d'Amsterdam <http://www.politie-amsterdam-amstelland.nl/get.cfm?id=586> (septembre 2010)

⁴⁶ Trouw 'PvdA Amsterdam wil meer urgentie bij inzet lokjoden' (juin 2010) http://www.trouw.nl/nieuws/nederland/article3112615.ece/PvdA_Amsterdam_wil_meer_urgentie_bij_inzet_lokjoden.html (octobre 2010)

⁴⁷ EO 'Van der Laan voor inzet lokhomo's in Amsterdam' (août 2010) http://www.eo.nl/programma/knevelenvandenbrink/2010-2011/page/Van_der_Laan_voor_inzet_lokhomo_s_in_Amsterdam/articles/article.esp?article=11782643 (octobre 2010)

⁴⁸ <http://www.meldpunt.nl/>

⁴⁹ CGB 'Discriminatie uitgangleven te voorkómen' (février 2010) <http://www.cgb.nl/nieuws/discriminatie-uitgaansleven-te-voorkómen> (octobre 2010)

souligne l'urgence d'une réforme et avait appelé au gouvernement à agir rapidement⁵⁰.

La discrimination dans l'accès aux logements privés est interdite par la loi. Les hotlines mises en place par le ministère et les communes sont cependant assez frileuses: elles renvoient à la Commission de l'égalité de traitement ou à l'aide psychologique⁵¹. C'est largement insuffisant pour lutter contre des discriminations d'autant plus acceptables que le marché du logement est encombré.

D'après les études menées depuis plusieurs années sur la question des discriminations dans l'accès aux biens et aux services, en particulier par la Commissie Gelijke Behandeling, la discrimination au code postal est particulièrement vif dès qu'il s'agit de produits financiers⁵². Il s'agit en général de quartiers de grandes villes où les allochtones sont les plus nombreux.

Les quartiers composés de caravanes et mobile homes ne sont en général pas livrés non plus. La CGB souligne que si certains de ces quartiers posent des problèmes de sécurité, le refus systématique de livrer dans tous ces quartiers, même ceux pour lesquels aucun incident n'a été reporté, constitue une forme de discrimination

La diversité pour mieux servir... et s'enrichir

Les entreprises néerlandaises ont compris que la diversité était une nécessité organisationnelle, même si elle n'est pas toujours facile à mettre en place. Depuis l'affaire Ahold (comparable à l'affaire Enron) où l'homogénéité des cadres avait rendu possible les dérapages, les entreprises «sensibles» font de leur mieux pour promouvoir la diversité, en particulier la Rabobank⁵³. Cette diversité est aussi au service de la clientèle, d'autant plus captive que les expériences avec les concurrents sont négatives. Un investissement sociétal, mais aussi commercial: l'intérêt particulier rencontre alors l'intérêt général.

V.viii Médias, y compris Internet

Audiovisuel

Le paysage audiovisuel néerlandais est assez particulier, avec à la fois un secteur public très divers hérité de la période du compartimentage, et un secteur privé très compétitif. Depuis leur existence, les médias électroniques publics sont partagés entre sociétés de diffusion (les omroepen) ayant une identité religieuse

⁵⁰ Nu 'Regelmatig discriminatie in horeca' (février 2010) <http://www.nu.nl/binnenland/2185012/regelmatig-discriminatie-in-horeca.html> (octobre 2010)

⁵¹ Voir <http://www.zorgloket-schouwen-duiveland.nl/tekst.php?id=432> (août 2010)

⁵² Art.1 'Goederen en diensten' http://www.art1.nl/categorie/16-Goederen_en_diensten (octobre 2010)

⁵³ Voir le mémo interne: http://overons.rabobank.com/content/images/position%20paper%20diversiteit_tcm64-75446.pdf (juillet 2010)

ou philosophique, leur temps d'antenne et leur budget étant déterminé par le nombre de leurs abonnés.

La réforme du paysage audiovisuel néerlandais s'est surtout soldée par la disparition de certains omroepen gérés par des minorités ethniques et religieuses, en particulier musulmanes⁵⁴ au profit d'organisations plus centrées sur les autochtones et marquées très à droite comme Powned, créé par le site internet populiste GeenStijl et le journal populaire De Telegraaf. Les tentatives pour créer un omroep allochtone et/ou musulman se sont pour l'instant soldés par des échecs, surtout pour des raisons financières.

Internet

Les Pays-Bas sont un des pays du monde où l'accès à internet s'est le plus démocratisé, souvent bien avant ses voisins. De ce fait, les «pratiques discriminatoires» sont l'objet d'une attention particulière, qu'il s'agisse de médias en ligne, d'insultes sur les forums ou d'incitation à la violence ad nominem ou contre un groupe. La Fondation Magenta publie chaque année sur le site meldpunt.nl (où chacun peut rapporter les insultes trouvées en ligne) le résultat des plaintes qui lui ont été adressées.

Pour 2009⁵⁵, les chiffres restent relativement stables, avec cependant une montée notable de l'antisémitisme et de l'homophobie, et une baisse de l'islamophobie. Magenta observe qu'il y a un glissement de l'antisémitisme d'extrême droite à un antisémitisme lié à la situation en Israël et en Palestine sur les réseaux sociaux (Hyves et Marrokko.nl), en particulier de la part de jeunes d'origine marocaine. La légère baisse spectaculaire en 2009 des insultes à l'encontre des musulmans tiendrait surtout au fait que les commentaires injurieux sont plus rapidement mis hors ligne. 89% des demandes de retrait par Magenta aux webmaîtres des sites concernés sont honorées, un chiffre stable.

Les chiffres des déclarations à Magenta pour 2009⁵⁶ sont représentés ci-dessous.

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Antisémitisme	302	463	371	296	399
Islamophobie	371	473	365	346	182
Xénophobie	306	396	155	225	135
Racisme	175	236	243	215	121
Anti-Marocains	186	202	208	259	109

⁵⁴ La liste complète est disponible en ligne http://nl.wikipedia.org/wiki/Publieke_omroep#Nederland (août 2010)

⁵⁵ http://www.meldpunt.nl/uploads/upload_documents/Jaarverslag%202009%20Final.pdf (août 2010)

⁵⁶ Idem p.17.

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Homophobie	45	93	79	87	132
Anti-Turcs	56	98	36	104	52

Quand on regarde les chiffres de plus près, on se rend compte que le négationisme concerne 13% des plaintes, que les insultes anti-religieuses portent essentiellement sur l'Islam (80%), que 90% des insultes à caractère sexuel concernent les homosexuel(le)s et que les groupes ethniques les plus insultés sont les Marocains et les Africains/Noirs, suivis par d'autres Européens (Allemands et Polonais en général).

Magenta rapporte⁵⁷ aussi le nombre de cas pouvant donner lieu à des poursuites, qui renseigne autant sur la gravité des faits que sur la jurisprudence néerlandaise, particulièrement sévère pour des raisons historiques évidentes à l'encontre de l'antisémitisme. Ainsi, 65% des insultes antisémites étaient punissables, 41% des insultes islamophobes et 25% des insultes homophobes.

⁵⁷ Ibid. p.7

VI. Contextes politique et juridique

Ce n'est un secret pour personne que la question de l'identité et de l'altérité est centrale aux Pays-Bas ces dernières années, en particulier avec la relative popularité de Geert Wilders et de son parti. Qu'il participe ou non au prochain gouvernement, il aura réussi à imposer son agenda à l'ensemble du monde politique et médiatique.

L'instabilité politique depuis un an aux Pays-Bas explique que les changements juridiques ne soient pas spectaculaires.

Développements politiques :

Les développements politiques aux Pays-Bas sont une source d'angoisse énorme pour beaucoup de gens. L'instabilité électorale et gouvernementale aura marqué ces dernières années, avec un succès de l'extrême droite islamophobe que les partis politiques et les médias ont du mal à gérer.

Grande diversité de l'offre politique

Le système politique national néerlandais est composé d'un monarque aux pouvoirs limités (la Reine Beatrix) qui a pour charge principale de nommer le formateur du gouvernement après chaque élection législative, une chambre basse de 150 membres élus à la proportionnelle au sein d'une circonscription unique, d'une chambre haute de 75 membres élus au suffrage universel indirect par les provinces, et d'un gouvernement qui s'appuie sur une majorité de partis.

Le système politique local se base sur l'élection à la proportionnelle de conseils municipaux où se forment des coalitions supportant les échevins (conseillers municipaux), le maire étant en principe nommé par la couronne. Le système est censé être dual, c'est à dire que les échevins fonctionnent indépendamment de leur majorité.

Les partis politiques sont, de gauche à droite: SP (gauche conservatrice), GroenLinks (Verts de gauche), PvdA (travailleurs), CU (chrétiens fondamentalistes progressistes), D66 (centristes libéraux), CDA (chrétiens-démocrates), VVD (libéraux de droite), DGP (chrétiens fondamentalistes conservateurs) et PVV (extrême droite islamophobe).

Les changements récents importants sont nombreux... Wouter Bos (ministre des finances avant la chute du gouvernement) a laissé sa place à Job Cohen (maire d'Amsterdam) à la tête du parti travailliste; Job Cohen est d'origine juive, très apprécié par les allochtones d'Amsterdam et la bête noire de la droite néerlandaise qui lui reproche d'avoir surtout bu du thé dans les mosquées. Son remplaçant à Amsterdam, Eberhard van der Laan, s'annonce moins coopératif envers l'Islam amstellodamois.

La décapitation du CDA avec la démission de Jan-Peter Balkenende et d'une grande partie de son équipe a de lourdes conséquences puisque le parti centriste a perdu ses intellectuels. La volonté d'une partie du CDA de former un gouvernement avec l'extrême droite découle de changement majeur. La dynamique au sein du CDA est l'élément clé pour comprendre la réussite ou l'échec d'un tel gouvernement, et est donc d'une importance capitale pour les libertés religieuses et le combat contre les discriminations. Le parti libéral (VVD) semble beaucoup moins divisé par la perspective d'une collaboration avec Geert Wilders, ce qui angoisse beaucoup de gens issus des minorités.

Enfin, le refus de la mise en place d'un parti de membre fonctionnant de manière démocratique par Geert Wilders est à la fois une bonne nouvelle (il cherche à tout prix à empêcher l'entrée d'éléments extrémistes et racistes au sein du parti) et une mauvaise (les mouvements politiques se doivent d'être organisés démocratiquement).

Elections

Deux élections ont eu lieu cette année: municipales et législatives.

Aux municipales, on notera le succès de Geert Wilders dans les deux villes où il a présenté des listes (La Haye et Almere), ainsi que le maintien du mouvement Leefbaar (héritier de la vague Pim Fortuyn et très proche de Geert Wilders) dans la Randstad. Ces élections ont été marquées par une montée générale de la droite, qu'elle soit libérale ou conservatrice, et un important tassement de la gauche, sauf dans les grandes villes étudiantes.

Aux législatives, la droite et l'extrême droite sont arrivées en tête, avec un recul de la gauche et des chrétiens-démocrates. À l'heure où nous écrivons ces lignes, un accord entre le VVD et le CDA, avec un soutien du PVV, semble désormais acquis. Quelle que soit l'issue des négociations, le succès de Geert Wilders est le signe que la société néerlandaise est divisée et que la question ethnique et religieuse est loin d'être apaisée.

Le cas Wilders

Le succès de l'extrême droite islamophobe de Geert Wilders est avant tout médiatique: pas un jour sans une nouvelle le concernant. Malgré le fait qu'il dispose de moins de 20% des votes, il arrive à accaparer l'essentiel du débat et de l'attention médiatique.

Les problèmes soulevés par Geert Wilders sont nombreux et complexes. Pour résumer très rapidement, quelques-uns des thèmes essentiels qui gouvernent les «débat» qu'il lance:

— Polarisation extrême sur la question Israélo-palestinienne avec un soutien à Israël inconditionnel contre l'ensemble du monde musulman, sachant que les Pays-Bas sont traditionnellement, pour des raisons historiques (atlantisme et culpabilité vis-à-vis de la déportation massive des Juifs néerlandais) favorables à Israël, et que les chiffres de l'antisémitisme (voir plus haut) sont alarmants

— Propos extrêmement agressifs envers la gauche dans son ensemble (en particulier GroenLinks, PvdA et D66) accusés de vouloir plus d'immigration et

d'Islam (alors que l'immigration est historiquement le produit de la droite néerlandaise⁵⁸), et d'être les partis des allochtones, les plaçant dans la défensive — l'Islam n'est pas traité comme une religion (avec les droits constitutionnelles qui y sont afférents), mais comme une «idéologie», ce qui déplace la question juridique et politique à une interprétation de vers du Coran et de citations sorties de leur contexte.

— De ce fait, la plupart des musulmans sont décrits comme des terroristes potentiels car obéissant à une idéologie totalitaire anti-européenne. Les musulmans qui n'ont pas une lecture fondamentaliste du Coran sont accusés de cacher leurs véritables motifs.

— En opposants systématiquement femmes contre musulmans, gays contre musulmans, juifs contre musulmans, le débat empiète sur le terrain traditionnel des partis progressistes et isole politiquement les musulmans

— En promouvant l'enregistrement ethnique tout en supportant Israël, il casse un tabou important tout en neutralisant une éventuelle critique des Juifs néerlandais

— Tout en promouvant une politique islamophobe et en utilisant des techniques classiques d'extrême droite (se présenter comme une victime de la presse et d'un complot de la gauche et des élites traditionnelles), il neutralise aussi la gauche populaire (SP et la branche gauche du PvdA) en s'opposant à une hausse de l'âge de la retraite.

Le plus gros problème n'est pas forcément Wilders et ses idées, mais le fait que la majorité des élus de droite ne semblent avoir aucun problème avec tout cela et acceptent de gouverner avec lui. Non seulement il est possible que certaines de ses idées soient transformées en lois, mais cette collaboration légitime la stigmatisation et l'exclusion de nombreuses personnes en fonction de leur origine ethnique ou leur religion.

Techniques de lutte

Il est normal et légitime que des non-Néerlandais critiquent la dérive xénophobe et islamophobe d'une partie de la droite néerlandaise. Il convient cependant de ne pas tomber dans les mêmes travers: éviter d'ostraciser un groupe de personnes (les électeurs de Wilders, qui ont voté pour lui pour des raisons complexes, ne sont pas tous racistes ou xénophobes), éviter de mettre tous les Néerlandais dans le même sac (plus de 80% des électeurs ont voté pour les autres partis), et surtout rappeler que c'est justement choquant et critiquable parce-que les Pays-Bas ont été à la pointe de l'émancipation, de la tolérance et des libertés publiques et personnes depuis plusieurs siècles.

Développements juridiques :

⁵⁸ Chambon, L. 'Ce que les étrangers coûtent, et à qui' Minorités <http://www.minorites.org/index.php/2-la-revue/723-ce-que-les-etrangers-coutent-et-a-qui.html>

Les développements juridiques ne sont pas spectaculaires. Une participation de Geert Wilders et de son PVV risque d'avoir des conséquences juridiques importantes pour les migrants, les allochtones et les musulmans.

Evaluation par les ONG :

Le sort des mineurs sans-papiers ou demandeurs d'asile (ama's en néerlandais) a causé la colère des associations: beaucoup de ces enfants sont en prison et n'ont accès à aucune forme de scolarisation⁵⁹. La question des enfants de demandeurs d'asile en fin de procédure pose aussi un dilemme aux forces publiques: doivent-ils être punis à cause de la situation de leurs parents?⁶⁰. Quant aux sans-papiers adultes, les associations s'émeuvent du fait qu'ils sont encore placés en détention avant leur renvoi.

VI.i Antidiscrimination

La question des discriminations est connue et discutée depuis des décennies aux Pays-Bas. On ne peut pas reprocher aux différents gouvernements de ne pas avoir essayé d'y mettre fin, avec différents outils en fonction des populations visées.

L'élément fondamental qui focalise tout l'attention est l'article premier de la Constitution néerlandaise, adopté en 1983, et qui précise « Tous ceux qui se trouvent aux Pays-Bas sont, dans des cas égaux, traités de façon égale. Nulle discrimination n'est permise, qu'elle se fonde sur la religion, les convictions, les opinions politiques, la race, le sexe ou tout autre motif. »⁶¹ Cet article a été attaqué successivement par les différents leaders de l'extrême droite, de Hans Janmaat à Pim Fortuyn en passant par la droite chrétienne fondamentaliste et, tout récemment, Geert Wilders, ce qui montre à quel point il est essentiel. Cet article se traduit aussi dans le code pénal (articles 429-4 et de 137a à 137g). En droit civil, cela a généré plusieurs lois importantes, en particulier l'AWGB (loi générale sur le traitement égal) de 1994 instituant la CGB (Commission pour le traitement égal). Deux lois sur le traitement égal pour les personnes handicapées et les malades chroniques (WGBH/CZ) et des personnes quel que soit leur âge (WGBL) ont suivi en 2003.

Les changements cette année sont peu nombreux. On notera cependant que l'article premier de la Constitution, qui interdit la discrimination, est remis en question par des élus de droite (VVD et PVV). Le parti de Geert Wilders propose la mise en place d'une politique discriminatoire envers les musulmans (fermeture des écoles islamiques, arrêt de toute migration provenant des pays musulmans,

⁵⁹ 'Steeds meer ama's in de cel' De Volkskrant (septembre 2010) http://www.volkskrant.nl/binnenland/article1420388.ece/Steeds_meer_ama_s_in_de_cel (septembre 2010)

⁶⁰ Trouw 'Kind van asielzoeker niet straffen voor de daden van de ouders' (septembre 2010) http://www.trouw.nl/ opinie/commentaar/article3191309.ece/Kind_van_asielzoeker_niet_straffen_voor_de_daden_van_de_ouders_.html

⁶¹ Consultable en ligne: http://wetten.overheid.nl/BWBR0001840/geldigheidsdatum_04-11-2010

arrêt de la construction des lieux de culte) qu'interdit justement cet article premier⁶².

La CGB (Commissie Gelijke Behandeling), en charge de juger des questions d'égalité et de discrimination) et dont l'utilité et la neutralité n'était discutée par personne jusqu'alors, est désormais l'objet de critiques de la part du VVD et du PVV, qui la trouvent «trop à gauche». Elle risque d'être démantelée avec la mise en place d'un gouvernement de droite et d'extrême droite⁶³.

La discrimination la plus problématique reste celle qui est exercée sur le marché du travail. Les difficultés pour trouver un emploi en rapport avec l'expérience et le niveau d'études est tel pour les femmes et les minorités ethniques qu'elles sont obligées de travailler sous forme d'indépendant (ZZP'er) ou de monter leur propre entreprise. Les ingénieurs et médecins d'origine allochtone ont tellement de mal à se faire embaucher que beaucoup partent à l'étranger ou se recycle dans la restauration. Les autorités néerlandaises se réjouissent du «dynamisme» de ces groupes alors que c'est d'un pis-aller. Il s'agit là d'un gâchis personnel et collectif très grave qui remet en question l'intégration sociale et économique de ces personnes, et le futur économique et politique du pays.

VI.ii Migration et intégration

La question de la migration et de l'intégration est extrêmement délicate, tant elle est politisée aux Pays-Bas. Il existe trois thèmes principaux qui sont déclinés ad nauseam dans les médias et en politique: (1) «les Pays-Bas sont pleins», (2) «l'intégration a échoué» et (3) «l'Islamisation du pays est en marche». Il s'agit de thèmes classiques d'extrême-droite remis au goût du jour par différents leaders populistes, repris par d'autres partis.

Pourtant, les chiffres contredisent ces trois thèmes. (1) si la Randstad se densifie (on est encore très loin des densités des autres grandes villes européennes), le reste du pays se vide de façon assez dramatique. Le Nord, l'Est et le Sud-Est du pays perdent l'équivalent d'une ville moyenne en habitants chaque année. Par ailleurs, le nombre de migrants et de demandeurs d'asile a extrêmement baissé⁶⁴.

(2) Même si le modèle communautaire d'intégration néerlandais (calqué sur celui du compartimentage entre religions au début du XXe siècle) est plus lent et moins spectaculaire que les modèles assimilationnistes (américains ou français),

⁶² de Gaay Fortman, G. 'Rechten minderheden zijn ieders probleem' NRC handelsblad (septembre 2010) http://www.trouw.nl/opinie/podium/article3224287.ece/Rechten_minderheden_zijn_ieders_probleem_.html (septembre 2010)

⁶³ Elsevier 'VVD en PVV: hef de Commissie Gelijke Behandeling op' (février 2007) <http://www.elsevier.nl/web/10112311/Nieuws/Politiek/VVD,-PVV-Hef-Commissie-Gelijke-Behandeling-op.htm> (août 2010)

⁶⁴ Moins 15% cette année d'après les chiffres fournis par le ministère et accueille environ 6% des migrants européens. Voir <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/kamerstukken/2010/10/01/kamerbrief-rapportage-vreemdelingenketen-januari-juni-2010.html> Les chiffres du CBS sont aussi intéressants: <http://www.cbs.nl/NR/rdonlyres/F1B7770C-46EF-478B-8033-F0039B79D9EE/0/2010k1b15pub.pdf>

les Pays-Bas sont sociologiquement très homogènes, l'énorme majorité des habitants partageant les mêmes valeurs et désirs, quelle que soit leur origine.

(3) Le pays reste encore infusé par les valeurs calvinistes, à tel point que le catholicisme, le judaïsme et l'Islam néerlandais semblent eux aussi «calvinisés». D'après les derniers chiffres, un dixième des musulmans néerlandais serait assez rigoriste, mais n'ont aucune envie d'islamiser le pays et sont contents de pouvoir vivre leur foi au sein d'une démocratie⁶⁵. Si l'islamisation du pays est en marche, elle est vraiment très très discrète.

Malgré le fait que ces trois thèmes sont omniprésents, la réponse politique et médiatique éventuelle est inaudible. Dans les faits, les migrants et les musulmans sont l'objet d'une stigmatisation continuelle dans un climat d'impunité à peu près total.

Inburgering⁶⁶

La situation des politiques migratoires néerlandaises à peu varié ces dernières années: chasse aux sans-papiers, politique très restrictive d'accueil des réfugiés, obligation d'inburgering (examen d'intégration) pour les migrants non-communautaires ne faisant pas partie de l'OCDE selon des critères assez discutables, barrières financières au regroupement familial... Heureusement, la justice a donné raison à des migrants turcs en leur épargnant un coûteux et humiliant examen d'inburgering⁶⁷: les Turcs devraient pouvoir désormais profiter des droits et libertés des citoyens communautaire (dont la liberté de voyager et de travailler) en vertu du traité d'association signé par la Turquie et l'UE, même si le nouveau gouvernement a déclaré vouloir revenir sur cette exception

Par ailleurs, les coûts de ces cours et examens d'inburgering sont tels qu'en période de restriction budgétaire, le gouvernement et les communes songent à les supprimer. Le nouveau gouvernement a déclaré vouloir maintenir ces cours et examens obligatoires, mais renoncer à leur financement public: la charge financière de ce processus très critiqué va donc revenir entièrement aux migrants. Le gouvernement ne fait pas secret du fait qu'il considère ce processus et cette charge financière comme une manière de décourager l'immigration des pays «musulmans».

Politique migratoire

La politique migratoire néerlandais s'est beaucoup durcie ces dernières années. 2010 n'apporte aucun changement à cette tendance. Par contre, les nouvelles

⁶⁵ 'De gemiddelde salafi wil baan, baard en bruid' Wereldjournalisten septembre 2010 http://www.wereldjournalisten.nl/artikel/2010/09/27/de_gemiddelde_salafi_wil_baan_baard_en_bruid/ (septembre 2010)

⁶⁶ L'*inburgering* (littéralement, «familiarisation») est un ensemble d'obligations définies par les autorités (cours, examens) en vue d'améliorer l'intégration sociale, culturelle et linguistique des migrants non-communautaires.

⁶⁷ NRC Handelsblad 'Uitspraak 61 is voor een Turkse migrant inburgering verplicht?' (septembre 2010) <http://weblogs.nrc.nl/rechtenbestuur/2010/09/07/uitspraak-61-is-voor-een-turkse-migrant-inburgering-verplicht/> (septembre 2010)

mesures⁶⁸ envisagées par la nouvelle coalition de droite et d'extrême-droite, si tant est qu'elles voient le jour, sont encore plus restrictives:

- le rapprochement familial est cantonné aux couples unis légalement et aux enfants mineurs, ayant des ressources suffisantes (dont le montant va être augmenté), un logement personnel suffisant et des assurances en règle
- le mariage entre cousins est interdit
- le niveau des connaissances à maîtriser avant d'immigrer est relevé

Les règles suivantes risquent de ne pas pouvoir être mises en place sans changement de nombreux traités communautaires et internationaux:

- l'âge du partenaire est relevé de 21 à 24 ans et restreint à un partenaire tous les dix ans
- les ressources minimales sont relevées à 120% du salaire minimum en temps plein
- paiement d'une caution
- preuve que le lien avec les Pays-Bas est plus fort qu'avec d'autres pays
- la possibilité de demander un niveau d'éducation minimum

Principes de base communs

La question de la mise en œuvre des onze principes de base communs (PBC⁶⁹) aux Pays-Bas est éminemment politique, tant la tendance est à l'amputation des droits et devoirs de chacun dès qu'il est question de migration.

L'idée que l'intégration (PBC 1) est à double-sens est tout sauf évidente. L'intégration est comprise le plus souvent comme étant synonyme d'assimilation complète et de disparition. Même une partie de la gauche néerlandaise (la *integratienota*, la note sur l'intégration du Parti travailliste, a causé beaucoup d'émoi à gauche) a une vue assimilationniste. Le démantèlement des sociétés de production audiovisuelle ethniques ou minoritaires sont de ce point de vue un énorme problème.

L'intégration par le marché du travail (PBC 3) est, nous l'avons vu, problématique. Le fait que les discriminations à l'emploi ne sont que très rarement condamnées⁷⁰ renforce le sentiment d'impunité des employeurs. Le fait que les femmes autochtones soient victimes du plafond de verre, surtout dans les emplois intéressants et bien rémunérés, laisse à penser que le chemin va être encore long pour les minorités ethniques et sexuelles.

La connaissance du pays, de sa langue et de sa culture (PBC 4) était visée par les cours d'*inburgering* (qui s'adressaient aussi aux migrants de longue date). Sa très mauvaise organisation et l'idéologie parfois nauséabonde qu'on y trouve a discrédité cette pratique, ce qui est bien dommage. Il serait bien que les

⁶⁸ L'accord de gouvernement a été mis en ligne par les médias néerlandais: http://media.rtl.nl/media/actueel/rtlnieuws/2010/vrijheid_en_verantwoordelijkheid_concept_regeerakkoord_vd-cda_30_september_2010.pdf (octobre 2010)

⁶⁹ Voir http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/com/2005/com2005_0389en01.pdf

⁷⁰ Le procès de managers de la chaîne de supermarchés Albert Heijn, accusés d'avoir systématiquement discriminé les jeunes d'origine maghrébine, vient de se conclure sur des amendes ridicules.

communes retrouvent la maîtrise de ces processus, aussi sur des bases individuelles, pour permettre à tous de participer à la vie sociale et économique du pays. La mise en place de « canons » par le ministère de l'éducation devrait permettre aux jeunes de maîtriser les connaissances de base, aussi bien en histoire, en langue qu'en culture générale. Il s'agit d'un changement de méthode accueilli avec enthousiasme par les Néerlandais et qui a fait l'objet de nombreux commentaires, discussions et jeux dans le paysage médiatique.

L'effort scolaire en direction des migrants (PBC 5) est maintenu. Les écoles qui accueillent des élèves de familles migrantes et/ou défavorisées ont des moyens supplémentaires, et de nombreux projets ont été mis en place. Dans certains quartiers, les parents autochtones ont repris en main des « écoles noires » pour les rendre mixtes et aider au mélange entre les enfants.

La participation politique (PBC 9) est en principe fortement encouragée par les différents partis politiques. En pratique, seuls les partis de gauche semblent faire des efforts (PvdA, GroenLinks, SP), suivis par les partis centristes (D66 et CDA), alors que les partis de droite s'en désintéressent (VVD, a fortiori le PVV qui n'est pas un parti politique à proprement parler). Pire, même les partis qui font le plus d'efforts ont bien du mal à conserver les membres actifs issus des minorités et à démanteler les structures de pouvoir traditionnelles qui donnent le pouvoir aux hommes blancs protestants de plus de cinquante ans. On saluera le fait que des femmes, des homosexuels et des migrants ont été nommés au gouvernement ou comme échevin(e) ou maire dans de nombreuses villes, et pas des moindres.

VI.iii Justice pénale

VI.iii.i Le racisme en tant que délit

La législation néerlandaise n'a pas changé sur la question du racisme en tant que délit. L'antisémitisme, le sexisme ou l'homophobie sont traités de la même manière que le racisme, puisque la loi néerlandaise condamne la diffamation d'un groupe ou de personnes en fonction de leurs origines, l'incitation à la haine, la discrimination et/ou la violence en fonction des origines, la dissémination de propos discriminatoires, la participation à des activités discriminatoires et les actes discriminatoires par des personnes dans l'exercice d'activités officielles, professionnelles ou commerciales. La question des origines est interprétée dans un sens large, pouvant recouper le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou la présomption d'une appartenance.

Par ailleurs, le fait qu'un acte de violence soit motivé par des raisons racistes, sexistes, homophobes, anti-religieuses ou antisémites (article 137c à 137g du Code pénal) aggrave la peine encourue de 50% (contre 25% auparavant). En cela, les Pays-Bas agissent depuis 2004 en bons élèves de l'Union, appliquant la décision cadre de l'UE relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie⁷¹ dans la lettre et l'esprit. Non seulement la loi est claire sur la question, mais les

⁷¹ http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/combating_discrimination/l33178_fr.htm

administrations publiques et la police n'hésitent pas à vérifier que les violences n'ont pas un motif antisémite ou homophobe⁷².

Cet état de fait est remis en question par de nombreux élus de droite et d'extrême droite qui y voient une atteinte à leur liberté d'expression. Il se peut que son existence soit discutée dans les mois qui viennent.

Les procès qui ont été intentés envers Geert Wilders montrent que la loi n'est pas forcément facile à appliquer dans son cas: s'étant bien gardé d'avoir des propos ouvertement racistes, le leader populiste soutient que ses propos relèvent de la liberté d'expression, son ire s'adressant à l'Islam, une «idéologie», et non à des personnes ou à un groupe.

VI.iii.ii L'antiterrorisme

La question du terrorisme est extrêmement délicate aux Pays-Bas. L'attaque du 11 septembre a beaucoup choqué les Néerlandais et les assassinats de Pim Fortuyn et Theo van Gogh encore plus. Par ailleurs, Ayaan Hirsi Ali et Geert Wilders doivent encore vivre sous protection constante à cause des menaces dont ils sont l'objet, ce qui est bien sûr totalement inacceptable, quels que soient leurs propos.

La présence des troupes néerlandaises en Afghanistan fait que le pays reste menacé, même si le retrait d'Irak et le projet de départ d'Afghanistan devraient faire baisser le niveau d'alerte. Ceci dit, aussi bien les déclarations de Geert Wilders que son film Fitna valent au pays d'être menacé par certains groupes.

La frontière entre la lutte contre le terrorisme et le profilage ethnique et religieux est, comme dans le reste de l'Occident, très délicat. Le fait que la lutte contre la radicalisation (voir ci-dessus) ne s'adresse plus, heureusement, uniquement aux jeunes d'origine musulmane, mais aussi aux groupuscules d'extrême droite, doit être salué.

VI.iii.iii Le profilage ethnique

Le profilage ethnique semble revenir en force ces temps-ci, avec en particulier la proposition de Geert Wilders de mettre en place l'enregistrement des origines ethniques des habitants⁷³. Il va sans dire que de telles listes n'ont pas laissé un très bon souvenir aux Pays-Bas, où elles ont été utilisées pour localiser et déporter juifs et tziganes pendant l'occupation allemande. Leur mise en place serait une réelle régression de l'État de droit. Pour l'organisation en charge de la

⁷² Le corps de police d'Amsterdam a un site internet et des flyers sur la question: <http://www.hatecrimes.nl>

⁷³ Radio Nederland 'Allochtonen hekelen Wilders' etnische registratie' (juin 2010) <http://www.nrw.nl/nederlands/article/allochtonen-hekelen-wilders-etnische-registratie> (octobre 2010)

question, le Privacy Barometer, «l'enregistrement ethnique marche main dans la main avec la discrimination».⁷⁴

Sous la pression des associations et du gouvernement antillais, le projet d'enregistrement des jeunes d'origine antillaise (Verwijsindex Antillianen) a heureusement été retiré. Cependant, suite à de nombreuses violences, la police de Rotterdam a décidé de fouiller préventivement tous les hommes d'origine antillaise. La question antillaise est d'autant plus embarrassante que les Antilles néerlandaises font partie des Pays-Bas depuis plus de quatre siècles, que beaucoup de leurs habitants sont des descendants d'esclaves au service de compagnies néerlandaises pendant plusieurs siècles et que les Antillais sont encore traités comme des étrangers.

Bien que la mise en place d'un registre ethnique soit, sauf dans des conditions très précises, interdit par la loi⁷⁵, les communes de Ede en Enschede ont constitué un registre destiné aux Roms⁷⁶. Suite à des problèmes d'ordre public, le maire de Nieuwegein a voulu aussi constituer un tel fichier. Il a finalement dû démissionner⁷⁷. Normalement, un tel fichier n'est permis que dans le cas où l'intérêt général en dépend, et après accord du Collège de protection des données personnelles (CPB).

VI.iv Inclusion sociale

La société néerlandaise est habituée à la diversité religieuse et philosophique, et les autorités ont une approche très pragmatique dès qu'il s'agit de combattre des tendances extrémistes de certains groupes. Il ne s'agit pas de démanteler les mouvements mais d'en extraire les tendances violentes en aidant les jeunes à résoudre leurs problèmes personnels et les mettant au travail, sans les couper de leur groupe social d'origine. Échaudés par l'assassinat de Pim Fortuyn et de Theo van Gogh, les Pays-Bas sont en effet très actifs dans la lutte contre le radicalisme, qu'il soit islamique ou d'extrême-droite, et n'hésitent pas à expérimenter et aller voir ce qui se fait ailleurs. L'idée centrale est qu'il faut resocialiser les jeunes qui ont plongé dans le radicalisme tout en respectant leur identité et leur culture collective, en suivant les techniques utilisées en Europe du Nord (pour l'extrême-droite) et en Asie (pour l'islamisme radical)⁷⁸. Au niveau

⁷⁴ <http://www.privacybarometer.nl/regels.php?r=53> (septembre 2010)

⁷⁵ Voir la page du Collège de la protection des données personnelles http://www.cbweb.nl/Pages/pv_20100923_etnische_registratie.aspx (août 2010)

⁷⁶ De Groene Amsterdammer '93 Roma jongeren, waarvan 62 leerplichtig (septembre 2010) ' <http://www.groene.nl/2010/38/93-roma-jongeren-waarvan-62-leerplichtig>

⁷⁷ Nu 'Burgemeester Nieuwegein vertrekt' (octobre 2010) <http://www.nu.nl/politiek/2355234/burgemeester-nieuwegein-vertrekt.html>

⁷⁸ Demant F., Sloodman M., Buijs F. et Tillie J., 'Deradicalisering van rechtsradicalen en islamitische radicalen' Monitor racisme & extremisme: achtste rapportage Van Donselaar, J. & Rodrigues P.R. (red.) 2008 - Amsterdam : Anne Frank Stichting http://www.annefrank.org/ond_upload/Downloads/Deradicalisering-2.pdf (août 2010). Voir aussi <http://www.monitorracisme.nl/content.asp?PID=264&LID=1>

local, le gouvernement encourage les communes à promouvoir le contact social entre les habitants pour éviter l'isolement et la radicalisation de certaines personnes. Des projets focalisés sur ce qu'on appelle les Lonsdalejongeren (jeunes habillés en Lonsdale tentés par l'extrême-droite) semblent prometteurs⁷⁹.

Monde du travail

L'économie néerlandaise a souffert de la crise mais la pauvreté reste très limitée aux Pays-Bas, aussi parce que le filet de protection sociale est encore relativement efficace. Il est à noter que le taux de retour à l'emploi est beaucoup plus bas pour les femmes célibataires (avec ou sans enfants) et les personnes d'origine étrangère. Plusieurs plans ont été mis en place pour aider ces groupes à se réinsérer dans le marché du travail, mais l'augmentation du chômage rend très difficile l'évaluation de leur efficacité. Le ministère des affaires sociale a lancé le programme Iedereen doet mee («tout le monde participe») et est particulièrement focalisé sur les femmes allochtones et leur insertion sociale et professionnelle⁸⁰. La lutte contre l'exclusion des jeunes allochtones passe d'abord par une aide de type scolaire afin de lutter contre le retard linguistique et l'aide à la création d'entreprises ethniques avec différentes organisations de migrants.

Projets locaux

Un des sujets de discussion est la remise en état des prachtwijken, ces quartiers ayant particulièrement besoin d'être rénovés, les corporations locatives se disputant avec le gouvernement à propos de l'utilisation des fonds prélevés. À cela s'ajoutent différents projets d'inclusion sociale mis en place par les régions et les communes avec les corporations locatives, dont l'efficacité et le coût sont régulièrement discutés. Il peut s'agir de projets s'adressant à tous afin d'améliorer le caractère viable des quartiers (leefbaarheid) ou à un groupe ethnique et/ou sociologique particulier. Les conseils municipaux sont en général chargés de vérifier l'utilisation des fonds publics et d'en discuter leur utilité, il est donc très difficile d'avoir une vue d'ensemble des projets, de leur efficacité et du montant réel des investissements.

La lutte contre la discrimination à l'embauche est encore dans sa phase informative. Des séries de tests sont effectués afin de déterminer quelles branches discriminent le plus systématiquement. L'éventualité d'un gouvernement de droite et d'extrême droite risque de retarder la mise en place d'une phase plus répressive. Pour l'instant, la discrimination à l'embauche reste pratiquement impunie.

⁷⁹ Can der Heijden, F. Aan de slag met Lonsdalejongeren. Een curatieve groepsaanpak in Hendrik-Ido-Ambacht, Utrecht : Forum-Instituut voor Multiculturele Ontwikkeling, 2008 <http://www.forum.nl/pdf/lons-ambacht.pdf> (août 2010).

⁸⁰ La liste complète, avec liens, est disponible sur le site du ministère http://home.szw.nl/index.cfm?menu_item_id=13711&hoofdmenu_item_id=13825&rubriek_item=391837&rubriek_id=391817&set_id=135&doctype_id=6&link_id=150141 (août 2010)

La discrimination dans les bars et boîtes de nuit sont une réalité. Une plateforme de lutte contre ces discriminations a été mise en place mais sa popularité est très faible et ses moyens sont limités: dans la plupart des cas, il est très difficile pour les victimes de prouver qu'elles ont été effectivement discriminées. Les gérants des établissements faisant du profilage ethnique peuvent continuer en toute impunité/ Un changement de la législation retournant la charge de la preuve serait un bon moyen de décourager ces pratiques.

VII. Recommandations nationales

VII.i Généralités

— Il faut continuer à aider les minorités en général, les femmes, les migrants et les allochtones en particulier, à avoir leurs chances sur le marché du travail. Cela passe par l'aide à l'insertion mais aussi par la lutte contre les discriminations.

— Le ministère de l'éducation nationale et les enseignants doivent faire attention à ce que la lutte contre la ségrégation scolaire ne s'accompagne pas de la mise à l'écart et la négation de la culture des élèves issus des minorités, sans quoi ils risquent de se détourner du système scolaire.

— Le système de santé devrait prendre en compte la diversité culturelle et ethnique des patients afin de lutter contre l'ethnocentrisme et favoriser une meilleure santé, surtout chez les jeunes mères allochtones.

— Le gouvernement ne peut pas décentement expulser les gens du voyage, quelle que soit leur origine, sans avoir auparavant fait le nécessaire pour qu'ils soient accueillis ailleurs.

— Les débats politiques autour de l'identité nationale, des migrants et de l'Islam devraient être menés avec une plus grande rigueur intellectuelle et un respect plus grand pour les habitants du pays, quels qu'ils soient. Cette recommandation s'adresse plus particulièrement à la droite libérale et aux chrétiens-démocrates.

— L'enregistrement ethnique est une mauvaise réponse à certains problèmes. Les conséquences possibles sont beaucoup trop importantes par rapports aux réponses éventuelles qu'un tel enregistrement pourrait apporter. Nous déconseillons vivement une telle initiative.

VII.ii Antidiscrimination

— Prouver qu'on est victime d'une discrimination est extrêmement difficile, ce confine à l'impunité pour les auteurs, qu'ils soient employeur, employeur potentiel, bailleur privé ou gérant d'un bar ou d'une discothèque. Le retournement de la charge de la preuve en cas de discrimination serait un bon moyen de rééquilibrer les forces.

— Il est essentiel que la Commissie Gelijke Behandeling (CGB), qui a servi de modèle à d'autres instances anti-discrimination similaires ailleurs en Europe, ne soit pas démantelée ou rendue impuissante. Sa neutralité politique et son expertise juridique aident les citoyens à garder leur confiance envers le système juridique des Pays-Bas.

— Les autorités pourraient donner l'exemple en excluant des contrats publics les entreprises s'adonnant de façon avérée à la discrimination, qu'elle soit envers les femmes, les seniors, les handicapés, les homosexuel(le)s ou les gens d'origine ou de confession différente.

— Le fait que les Antillais, présents au sein du Royaume depuis plus de quatre siècles, sont encore traités comme des étrangers est pour le moins

embarrassant. Discriminer en fonction des origines n'est pas le moyen le plus pérenne de lutter contre la criminalité. Les autorités néerlandaises seraient bien avisées de revoir leur attitude en la matière et d'accorder enfin une citoyenneté pleine et entière aux Néerlandais des Antilles.

VII.iii Migration et intégration

— Le rôle des omroepen, ces sociétés de diffusion financées par le contribuable, est essentiel pour assurer la diversité et la cohésion de la société néerlandaise en dehors des règles du marché. Le prochain gouvernement serait bien avisé de s'assurer que des groupes entiers, à cause de leur sexe, leur origine ou leur religion n'en sont pas exclus et ne forment pas des cibles de commentaires discriminatoires.

— Le fait que les musulmans ne soient pas représentés au sein d'un omroep, alors que toutes les autres religions le sont, est un problème que le gouvernement devra résoudre, au-delà des divisions ethniques et des problèmes de financement.

VII.iv Justice pénale

VII.iv.i Le racisme en tant que délit

— Les propositions d'éventuellement abolir l'article premier de la constitution et les lois condamnant les propos racistes, sexistes et antisémites sont inacceptables.

VII.iv.ii l'antiterrorisme

— Le fait que la lutte contre la radicalisation soit menée aussi bien envers les groupes islamistes que les groupes autochtones d'extrême droite est une bonne chose. Il est essentiel que les autorités continuent de ne pas stigmatiser des groupes entiers du fait de leur origine ou leur religion.

VII.iv.iii Le profilage ethnique

— Les contrôles à l'aéroport de Schiphol sont source de beaucoup de plaintes. Qu'elles soient fondées ou pas, la maréchaussée serait bien inspirée de prévenir les tendances au profilage ethnique et le faire mesurer de façon neutre et indépendante.

VII.v Inclusion sociale

— Un effort particulier doit être fait pour lutter contre la discrimination au travail, que ce soit à l'embauche qu'à la promotion

VIII. Conclusion

Parmi les résultats tangibles de cette année 2009-2010, il faudra noter la publication des chiffres des plaintes pour discrimination par la police néerlandaise, qui souligne la recrudescence des violences envers les Juifs et les homosexuel(le)s mais aussi, heureusement, la baisse des violences racistes et xénophobes.

Les efforts de l'appareil étatique néerlandais pour lutter contre les discriminations de façon coordonnée et structurelle est aussi à remarquer. La politique de diversité au sein des diverses administrations (en particulier la police et la maréchaussée) est destinée à donner des résultats sur le long terme mais est déjà un succès dans la mesure où les plaintes sont mieux enregistrées et les victimes mieux encadrées et conseillées.

La question de la discrimination au travail, surtout en période de crise économique, reste celle qui touche le plus de personne et qui a des conséquences les plus néfastes sur l'ensemble de la société. Les entreprises néerlandaises sont heureusement de plus en plus conscientes de la valeur de la diversité, ce qui contraste avec le manque d'empressement des autorités à punir sévèrement les discriminations à l'embauche ou à la promotion.

Pour conclure, la plus grosse menace qui pèse sur les Pays-Bas, aussi bien pour le bien-être général de tous ses habitants que pour sa cohésion sociétale, est la haine envers l'Islam et des musulmans, illustrée en partie par le succès de Geert Wilders et de son PVV. La société civile commence à se mobiliser, que ce soit les partis politiques d'opposition, des figures clé dans les partis de gouvernement, les mouvements civiques, les organisations ethniques et religieuses, les Églises ou les syndicats. Même si le gouvernement n'est pas destiné à durer, il est sain qu'une société démocratique combatte des idées et des pratiques qui ostracisent les gens en fonction de leurs origine ou de leur identité, aussi bien de la part des extrémistes religieux que de la part des ultranationalistes.

IX. Bibliographie

Les noms néerlandais sont classés sans que les particules (het, de ou van) ne soient prises en compte.

Andriessen, I., Dagevos, J., Nievers, E., Boog, I., Discriminatiemonitor niet-westerse allochtonen op de arbeidsmarkt 2007
http://docs.minszw.nl/pdf/129/2007/129_2007_3_11128.pdf (septembre 2010)

Andriessen, I., et al. 'Liever Mark dan Mohammed, Onderzoek naar arbeidsmarktdiscriminatie van niet- westerse migranten via praktijktests' (2010).
<http://www.scp.nl/dsresource?objectid=24186&type=org> (sept 2010)

Art. 1 'Factsheet Onderwijspositie'
<http://www.art1.nl/nprd/factsheets/FactsheetOnderwijspositieNPRDNov2006.pdf>
(août 2010)

Art.1 'Goederen en diensten' [http://www.art1.nl/categorie/16-Goederen en diensten](http://www.art1.nl/categorie/16-Goederen_en_diensten) (octobre 2010)

AT5 'Islamitisch college definitief dicht' (mars 2010)
<http://www.at5.nl/artikelen/37977/islamitisch-college-definitief-dicht> (août 2010)

Bos, F. "Institutioneel racisme en epidemie van dwangopnames in psychiatrie en gevangnissen: zorgelijke signalen op studiedag 'Psychiatrie, recht en cultuur'". PandoraNieuws Dwangspecial Intercultureel (May 2007).
<http://www.stichtingpandora.nl/jcms/images/stories/pandora/bijlagen/Institutioneel%20racisme%20en%20epidemie%20van%20dwangopnames%20in%20psychiatrie%20en%20gevangnissen.pdf> (août 2010)

Centraal Bureau voor de Statistiek <http://statline.cbs.nl/StatWeb> (août 2010)

CDI 'Antisemitische incidenten in Nederland scherp gestegen'
<http://www.cidi.nl/Nieuwsberichten/2009-Antisemitische-incidenten-in-Nederlandscherp-gestegen.html> (août 2010)

CGB 'Discriminatie uitgangseven te voorkómen' (février 2010)
<http://www.cgb.nl/nieuws/discriminatie-uitgangseven-te-voorkómen> (octobre 2010)

Chambon, L. «Maladies et inégalités, la révélation» in Minorités (2010)
<http://www.minorites.org/index.php/2-la-revue/538-maladies-et-inegalites-la-revelation.html>

Chambon, L. 'Ce que les étrangers coûtent, et à qui' Minorités (2010)
<http://www.minorites.org/index.php/2-la-revue/723-ce-que-les-etrangers-coutent-et-a-qui.html>

Demant F., Slooman M., Buijs F. et Tillie J., 'Deradicalisering van rechtsradicalen en islamitische radicalen' Monitor racisme & extremisme: achtste rapportage Van Donselaar, J. & Rodrigues P.R. (red.) 2008 - Amsterdam : Anne Frank Stichting
http://www.annefrank.org/ond_upload/Downloads/Deradicalisering-2.pdf (août 2010).

Elsevier 'VVD en PVV: hef de Commissie Gelijke Behandeling op' (février 2007)
<http://www.elsevier.nl/web/10112311/Nieuws/Politiek/VVD,-PVV-Hef-Commissie-Gelijke-Behandeling-op.htm> (août 2010)

Engelhard, D., Met kennis van feiten: vluchtelingen, nieuwkomers en gezondheid in cijfers. (Utrecht: Pharos, 2007).

EO 'Van der Laan voor inzet lokhomo's in Amsterdam' (août 2010)
http://www.eo.nl/programma/knevelenvandenbrink/2010-2011/page/Van_der_Laan_voor_inzet_lokhomo_s_in_Amsterdam/articles/article.esp?article=11782643 (octobre 2010)

de Gaay Fortman, G. 'Rechten minderheden zijn ieders probleem' NRC Handelsblad (septembre 2010)
http://www.trouw.nl/opinie/podium/article3224287.ece/Rechten_minderheden_zijn_ieders_probleem_.html (septembre 2010)

De Groene Amsterdammer '93 Roma jongeren, waarvan 62 leerplichtig (septembre 2010)' <http://www.groene.nl/2010/38/93-roma-jongeren-waarvan-62-leerplichtig>

Van der Heijden, F. Aan de slag met Lonsdalejongeren. Een curatieve groepsaanpak in Hendrik-Ido-Ambacht, Utrecht : Forum-Instituut voor Multiculturele Ontwikkeling, 2008 <http://www.forum.nl/pdf/lons-ambacht.pdf> (août 2010).

Huiselijk geweld (violence conjugale) <http://www.huiselijkgeweld.nl/> (juillet 2010)

Meldpunt 'Jaarverslag'
http://www.meldpunt.nl/uploads/upload_documents/Jaarverslag%202009%20Final.pdf (août 2010)

Mooij T. 'Discriminatie in en rond school' (CGB 2007)
http://www.cgb.nl/webfm_send/455 (août 2010)

Nederlands Dagblad 'Terug naar Marokko of Turkije voor een baan' 22 août 2009 <http://www.nd.nl/artikelen/2009/augustus/21/terug-naar-marokko-of-turkije-voor-een-baan> (septembre 2010)

Nievers, E. & Andriesen, I. 'Discriminatiemonitor niet-westerse migranten op de arbeidsmarkt 2010' SCP, Den Haag <http://www.scp.nl/dsresource?objectid=25945&type=org> (septembre 2010)

NRC Handelsblad 'Toch discriminatie van allochtonen bij sollicitatie' 7 novembre 2006 http://www.nrc.nl/economie/article1740060.ece/Toch_discriminatie_van_allochtonen_bij_sollicitatie (septembre 2010)

NRC Handelsblad 'Met eigen huis geen beter leven' (décembre 2008) http://www.nrc.nl/binnenland/article2093223.ece/Met_eigen_huis_geen_beter_leven (septembre 2010)

NRC Handelsblad 'Amsterdam witte én zwarte vlucht' (12 janvier 2006) http://www.nrc.nl/binnenland/article1647083.ece/Amsterdam_witte_en_zwarte_vlucht (août 2010)

NRC Handelsblad 'Uitspraak 61 is voor een Turkse migrant inburgering verplicht?' (septembre 2010) <http://weblogs.nrc.nl/rechtenbestuur/2010/09/07/uitspraak-61-is-voor-een-turkse-migrant-inburgering-verplicht/> (septembre 2010)

Nu 'Acute hulp bevalling lukt niet' (18 september 2010) <http://www.nu.nl/binnenland/2336316/acute-hulp-bevalling-lukt-niet.html> (september 2010)

Nu 'Burgemeester Nieuwegein vertrekt' (octobre 2010) <http://www.nu.nl/politiek/2355234/burgemeester-nieuwegein-vertrekt.html>

Nu 'Babysterfte Nederland bijna hoogst in Europa' (décembre 2008) <http://www.nu.nl/algemeen/1880856/babysterfte-nederland-bijna-hoogst-in-europa.html> (september 2010)

Nu 'Regelmatig discriminatie in horeca' (février 2010) <http://www.nu.nl/binnenland/2185012/regelmatig-discriminatie-in-horeca.html> (octobre 2010)

Het Parool 'Tolerantie voor homo flinterdun' <http://www.parool.nl/parool/nl/4/AMSTERDAM/article/detail/44885/2008/11/20/Tolerantie-voor-homo-flinterdun.dhtml> (juillet 2010)

De Pers 'Helft moslims overweegt vertrek' (29 juni 2009)
<http://www.depers.nl/binnenland/318230/Helft-moslims-overweegt-vertrek.html>
(september 2010).

Pharos (2008). Meerjarenplan kwaliteit en effectiviteit somatische zorg 2009-2011.

Radio Nederland 'Allochtonen hekelen Wilders' etnische registratie' (juni 2010)
<http://www.rnw.nl/nederlands/article/allochtonen-hekelen-wilders-etnische-registratie> (oktober 2010)

Simon Wiesenthal Center, "Facebook, YouTube +: How Social Media Outlets Impact Digital Terrorism and Hate" (2009).

Tinbergen Institute, Unequal chances on a flexible labour market, the case of the Netherlands (2008). <http://www.tinbergen.nl/discussionpapers/08005.pdf> (augustus 2010)

Van der Torre, E.J. et Ferwerda, H.B. 'Preventive searching, an analysis of the process and the external effects in ten municipalities' in Politie & Wetenschap (2005)

Trouw 'PvdA Amsterdam wil meer urgentie bij inzet lokjoden' (juni 2010)
http://www.trouw.nl/nieuws/nederland/article3112615.ece/PvdA_Amsterdam_wil_meer_urgentie_bij_inzet_lokjoden.html (oktober 2010)

Trouw 'Kind van asielzoeker niet straffen voor de daden van de ouders' (september 2010)
http://www.trouw.nl/opinie/commentaar/article3191309.ece/Kind_van_asielzoeker_niet_straffen_voor_de_daden_van_de_ouders_.html

De Volkskrant 'Steeds meer ama's in de cel' (september 2010)
http://www.volkskrant.nl/binnenland/article1420388.ece/Steeds_meer_ama_s_in_de_cel (september 2010)

De Volkskrant 'Meer schizofrenie in gemengde wijk' (december 2007)
http://www.volkskrant.nl/binnenland/article488194.ece/Meer_schizofrenie_in_gemengde_wijk (augustus 2010)

Vluchtelingenwerk 'Vluchtelingen in getallen' http://www.vluchtelingenwerk.nl/pdf-bibliotheek/VLUCHTELINGEN_IN_GETALLEN_2.pdf (augustus 2010)

Wereldjournalisten 'De gemiddelde salafi wil baard en bruid' september 2010
http://www.wereldjournalisten.nl/artikel/2010/09/27/de_gemiddelde_salafi_wil_baan_baard_en_bruid/ (september 2010)

Wilkinson, R. & Pickett, K. *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone* (London: Penguin, 2009)

Zwirs, B. W. C., *Externalizing disorders among children of different ethnic origin in the Netherland*. (Own Publication, 2008).

X. Annexe 1: Liste des abréviations et terminologie

AMA: demandeur d'asile mineur non-accompagné (Alleenstaande Minderjarige Asielzoeker)

Allochtone: personne étant nées en dehors des Pays-Bas, ou dont un des parents ou grands-parents est né en dehors des Pays-Bas

Autochtone: personne non-allochtone.

CBS: Bureau central des statistiques (*Centraal Bureau voor de statistiek*)

CGB: Commissie Gelijke Behandeling (commission du traitement égal)

PBC: Principes commun de base

SCP: Sociaal Cultureel Planbureau (bureau de planification socioculturel)

